

Image not found or type unknown



Pénalités de retard applicables au sous-traitant

Par **MIAH**, le **22/02/2010** à **11:34**

Bonjour,
J'aurais une question concernant le contrat de sous-traitance et plus précisément concernant les **pénalités** applicables aux sous-traitant en cas de retard dans l'exécution des travaux.
Existe-t-il un seuil limite pour les pénalités de retard appliquées au sous-traitant.
L'entrepreneur principal peut-il imputer les pénalités auxquelles il sera sujet au sous-traitant.
Merci d'avance pour vos réponse.